

Arrêté fédéral

approuvant

la gestion et le compte de la régie des alcools
pour l'exercice 1930.

(Du 10 juin 1931.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE
DE LA
CONFÉDÉRATION SUISSE,

vu le rapport du Conseil fédéral du 6 mars 1931,

arrête :

Article unique.

La gestion et le compte de la régie des alcools pour l'exercice 1930
sont approuvés.

Ainsi arrêté par le Conseil national.

Berne, le 2 juin 1931.

Le président, STRÄULI.

Le secrétaire, F. v. ERNST.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.

Berne, le 10 juin 1931.

Le président, CHARMILLOT.

Le secrétaire, KAESLIN.

Le Conseil fédéral arrête :

Publication de l'arrêté fédéral ci-dessus dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 10 juin 1931.

Par ordre du Conseil fédéral suisse:

Le chancelier de la Confédération,
KAESLIN.

Arrêté fédéral approuvant la gestion et le compte de la régie des alcools pour l'exercice 1930. (Du 10 juin 1931.)

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1931
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	24.06.1931
Date	
Data	
Seite	1046-1046
Page	
Pagina	
Ref. No	10 086 310

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.